



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 Juin 2026

Membres présents : Georges DAMAZ, Jean-Pierre HUREL, Philippe ESPERE, Patrice MORALES, Philippe RAVAUD, Pierre VANDENDORPE et Daniel ZIELINSKI.

Membres absents excusés : Jean-Louis DUCHEZEAU, Sébastien LAVALETTE, Véronique TISSIER et Bernard WOLFF

DÉBUT DE SÉANCE : 9h30

1/ Travaux de réfection toiture du Stand de Tir

Les travaux en question débiteront le 2 Juillet 2026 et devraient être achevés fin Juillet 2026. Par ce fait, le Stand de Tir sera fermé du Lundi 29 Juin 2026 au 31 Juillet 2026. Il est décidé, par souci de sécurité, de retirer du Stand de Tir les carabines et pistolets plomb ainsi que les tous les matériels de type informatique ; ils seront pris en charge par un certain nombre de personnes du Conseil d'Administration à compter du lundi 29 Juin 2026.

2/ Election d'un Secrétaire Adjoint

Au regard de l'amplitude des charges administratives, bureautiques et de gestion interne de plus en plus importantes gérées par le Secrétaire du Club Patrice MORALES, le Conseil d'Administration a jugé nécessaire de désigner un Secrétaire Adjoint afin de palier à cette surcharge de travail. Pierre VANDENDORPE membre du Conseil d'Administration se propose pour le poste. Il est élu à la majorité absolue par les membres du CA. Il assurera, à la suite de sa formation donnée par le Secrétaire Patrice MORALES, sa fonction de Secrétaire Adjoint à compter du 1^{er} Septembre 2026, formation principalement axée sur la gestion du Planning des Permanences assurées par les Responsables de Tir et la gestion du Club House du Stand.

3/ Dossier de demande d'aide aux Associations du Comité du Cher

Le « Comité du Cher du Tir Sportif » propose aux Clubs de Tir du Cher qui le souhaitent, de remplir un dossier de demande d'aide financière. Le « Tir Sportif Sancoinnais » va donc en établir un afin de financer en partie l'achat d'une cartouche d'air pour pistolets 10 m plomb et divers équipements.

4/ Financement des compétitions de tir

Au regard de la trésorerie du Club au 23 Juin 2026, il a été voté à la majorité absolue pour la saison sportive 2025/2026 le paiement par le Club de tous les engagements aux compétitions de tir (challenges inclus) qu'elles soient départementales, régionales ou nationales.

Concernant les déplacements effectués par les licenciés qualifiés aux Championnats Régionaux ou Championnats de France 2025/2026, les frais de route engagés par véhicule (kms trajet aller-retour et péages) seront intégralement remboursés par le Club (justificatifs à l'appui). Il est fortement recommandé, dans la mesure du possible, d'effectuer du covoiturage. Les frais d'hôtel seront remboursés à hauteur d'une nuitée ou deux à 60 Euros chacune suivant le cas (justificatif à l'appui).

5/ Frais kilométriques des Responsables de Tir et réductions d'impôts

Concernant les Responsables de Tir du Club, il leur est délivré chaque année par le Trésorier du Club, Jean-Pierre HUREL, un Certificat sur lequel apparait le montant à indiquer sur leur feuille de déclaration d'impôts, montant donnant droit à une réduction d'impôts et proportionnel aux nombres de kilomètres effectués dans l'année civile (et non sportive). Malheureusement, pour les Responsables de Tir non imposables, cette opération n'est pas possible. Le CA a donc voté à la majorité absolue pour ses personnes, le remboursement d'une quantité de carburant fonction des kilomètres effectués pour aller tenir son poste de Responsable de Tir.

6/ Date de la prochaine Assemblée Générale

Le CA a convenu que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Samedi 26 Septembre 2026 à 16h00.

7/ Divers

- Une liste de matériels et d'outillages va être établie par les deux responsables techniques du CA, Philippe ESPERE et Georges DAMAZ, afin de pourvoir correctement aux diverses actions de maintenance et d'entretien du Stand de Tir.
- La tondeuse autoportée du Club a été déposée dans un garage pour révision complète et réparation de certains éléments.
- Au pas de tir 25 mètres, les portes-cibles des postes de tir 5 à 8 vont être équipés de casquettes de protection anti-pluie.

FIN DE SEANCE : 11h30



Le Secrétaire
Patrice MORALES



Le Président
Daniel ZIELINSKI